



Concours pour la création du visuel du t-shirt de l'événement CERN70 prévu pour la communauté du CERN

Dans le cadre du 70^e anniversaire du CERN, l'équipe organisatrice CERN70 lance un **concours ouvert à toutes les personnes détentrices d'une carte d'accès CERN pour la création du visuel du t-shirt** qui sera mis en vente à prix coûtant à l'occasion de l'événement prévu pour la communauté du CERN, le **17 septembre 2024**.

Toutes les propositions seront **exposées dans le bâtiment principal du 30 juillet au 13 août 2024**. Le jury, désigné par l'équipe organisatrice CERN70, sera constitué de sept personnes, notamment des professionnels de la communication.

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Le CERN organise un concours pour la création du visuel du t-shirt de l'événement prévu pour la communauté du CERN le **17 septembre 2024**. Ce t-shirt sera mis en vente à prix coûtant auprès de la communauté du CERN.

Article 2 : PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est ouvert à **toutes les personnes détentrices d'une carte d'accès CERN**. Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir. Les participants âgés de moins de 18 ans à la date d'inscription doivent présenter une autorisation écrite signée par un parent ou un représentant légal.

Article 3 : DURÉE DU CONCOURS

Le concours est ouvert **du 9 au 29 juillet 2024**. Les propositions doivent parvenir à CERN70.T-shirt@cern.ch au plus tard le **29 juillet 2024, 17 h 00 CEST (UTC+2)**.

Article 4 : CONTRAINTES TECHNIQUES

Les participants devront impérativement respecter les contraintes suivantes :

- Le choix de la technique utilisée est libre (dessin, aquarelle, gouache, infographie, etc.), mais le résultat doit être **original et professionnel**
- Le format ne doit **pas dépasser 30 cm x 30 cm**
- Le **logo du CERN** peut être utilisé à condition qu'il respecte la Charte graphique : <https://design-guidelines.web.cern.ch/guidelines/logo>
- Le **logo de CERN70** peut être utilisé à condition qu'il respecte la Charte graphique : <https://design-guidelines.web.cern.ch/guidelines/70yrs-logos>
- La couleur du t-shirt doit **s'accorder avec le visuel**
- Le visuel ne doit comporter **ni la signature, ni le nom de l'auteur**
- L'image doit avoir une résolution de **300 dpi minimum**
- Le visuel doit comporter **au maximum trois couleurs**.
- Le visuel doit inclure le texte suivant : **CERN Community Event 17 septembre 2024**
- La **typographie doit être libre de droit** et les **textes doivent être vectorisés**
- Les formats acceptés sont : **psd, ai, eps, jpg, png**

Article 5 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. La participation est individuelle et gratuite, et ne nécessite pas d'inscription préalable.
2. Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule proposition de visuel.
3. Le participant doit indiquer ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique.
4. Les propositions doivent être accompagnées d'un bref descriptif expliquant la symbolique des graphismes utilisés. Elles doivent être envoyées par courriel à CERN70.T-shirt@cern.ch
5. Toute proposition reçue après la date de clôture ou ne répondant pas aux dispositions du présent règlement sera refusée.

Article 6 : DROITS D'AUTEUR

1. Toute personne qui soumet une proposition de visuel dans le cadre du concours reconnaît qu'elle en est l'auteur. Elle certifie en outre que son idée de visuel ne porte pas atteinte aux droits de tiers et n'enfreint, directement ou indirectement, aucun droit d'auteur.
2. Le visuel gagnant deviendra la propriété exclusive du CERN. Le gagnant renonce à ses droits d'auteur sur l'utilisation présente et future du visuel.
3. Le gagnant s'engage à céder au CERN, totalement et gratuitement, ses droits d'auteur, à savoir les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, de modification et d'utilisation sur tout support. Le visuel retenu deviendra la propriété pleine, entière et exclusive du CERN, qui se réserve le droit de l'utiliser, de le modifier et de le reproduire sur tout support sans limitation de durée et sans que cette utilisation puisse conférer un droit à rémunération au gagnant, à sa famille ou à ses ayants-droits, ou un avantage quelconque autre que la remise du prix.

Article 7 : JURY

- Le jury est désigné par l'équipe organisatrice CERN70. Il est constitué de sept personnes, notamment des professionnels de la communication.
- Le jury est tenu à un devoir de réserve quant au contenu des délibérations.
- La décision du jury est sans appel. Aucune correspondance n'aura lieu à ce sujet.
- Le jury se réserve le droit d'apporter des corrections techniques au visuel.

Article 8 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES FINALISTES PAR LE JURY Chaque visuel sera évalué en fonction des critères suivants :

- A. Représentation des valeurs du CERN
- B. Qualité visuelle (graphisme, couleurs et police de caractères)
- C. Possibilité de l'adapter sur un support textile, en particulier sur un t-shirt
- D. Originalité

Article 9 : EXPOSITION, SÉLECTION DES FINALISTES ET DÉSIGNATION DU GAGNANT

Tous les visuels seront exposés dans le bâtiment principal **du 30 juillet au 13 août 2024**. Le gagnant sera choisi par le jury désigné par l'équipe organisatrice CERN70.

Article 10 : PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Le gagnant sera avisé directement par le CERN, par téléphone ou par courriel. Le t-shirt retenu et le nom du gagnant seront publiés le **5 août** sur le site web [CERN70](#) et dans le *Bulletin*.

Article 11 : PRIX

Le visuel retenu sera imprimé sur des t-shirts. Le gagnant recevra deux exemplaires à titre gracieux et remportera un bon d'achat d'une valeur de 100 CHF à [la boutique du CERN](#).

Les participants non primés ne seront pas dédommagés pour leur participation au concours.

Article 12 : ANNULATION DU CONOURS

Si le jury estime qu'il a reçu un nombre insuffisant de propositions ou que les visuels ne sont pas satisfaisants, le CERN se réserve le droit de reporter, de suspendre ou d'annuler le concours à tout moment, sans possibilité de réclamation par les participants.

Article 13 : EXCLUSION

Le jury se réserve le droit d'exclure du concours tout participant ayant plagié le travail d'un autre ou un élément graphique protégé par des droits d'auteur.

Article 14 : ADHÉSION AU RÈGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les dispositions, sans exception. Les participants s'engagent à :

- respecter le règlement du concours
- respecter la Charte graphique pour l'utilisation des logos
- autoriser que leur visuel soit exposé en public et sur le site web CERN70
- céder tous les droits sur leur visuel au CERN, qui en obtient la propriété exclusive
- ne pas utiliser ou copier tout ou partie d'un visuel déjà existant